



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONTEX

SEANCE DU 12 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 073-217301936-20240312-DELIB_2024_20-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars, à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme CARRIER
Christiane, Maire. Date de convocation : 6 mars 2024.

Etaient présents : Mme Carrier Christiane, M. Bouillet Christophe, Mme Khadir Dallila, Mme Lang Marie, M. Staiger Antoine,
Mme Tanchon Lydie, M. Watier Pierre, Mme Yung Hing Véronique. **Absents excusés** : M. Journet Jérôme, Mme Sack Caroline M.
Rigaud-Modelin Romain, Pouvoir : M. Journet Jérôme à M. Staiger Antoine, Mme Sack Caroline à Mme Lydie Tanchon.
Mme Dallila Khadir a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : en exercice : 11, Présents : 8, **Suffrages exprimés** : 9, Pour : 9, Contre : 0, Absentions : 0
Le **Président de séance soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération par son envoi en Préfecture de la Savoie**
et de sa publication par affichage en Mairie le 13 mars 2024

DELIBERATION N°2024-20

Rachat de terrain en vue de la rénovation de l'éclairage public

Pour cette délibération, Mme le Maire, en possible conflit d'intérêt, n'a pas participé au débat et au vote de la présente délibération. M. Le 1^o adjoint assure provisoirement les fonctions de président de séance.

Le président de séance rappelle au Conseil Municipal que lors du conseil municipal du 8 février 2024, que celui-ci avait approuvé le déploiement de lampadaires solaires pour la rénovation de l'éclairage public. Dans ce cadre il est nécessaire de réaliser le rachat d'une parcelle de terrain 30 m² pour la pose d'un lampadaire. Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au rachat de la parcelle n° OA 591.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Reconnait** l'intérêt communal que représentent la parcelle OA 591 de 30m², propriété de Mme Rastello Emilie Michelle.
- **Charge** Madame le Maire de procéder aux formalités administratives en vue de l'achat de ce bien immobilier au prix de 10 €/m².
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout acte et à engager toutes dépenses nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget 2024.

Voies et délais de recours

Cette délibération peut être contestée dans un délai de deux mois suivant son affichage et sa notification. :

- Dans le cadre d'un recours administratif auprès de la Commune de Ontex par courrier à la Mairie de Ontex – Chef-lieu – 73130 Ontex.
- Dans le cadre d'un recours hiérarchique auprès de la Préfecture de la Savoie Place Caffé BP 1801 73018 CHAMBERY CEDEX.
- Dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - 38019 Grenoble.

Fait et délibéré, à Ontex, le 12 mars 2024

Pour extrait conforme Au registre sont les signatures.

Le président de séance,
Pierre WATIER

Le secrétaire de séance
Dallila Khadir

